La vie intérieur de l'Abbaye de la Fille-Dieu [suite]

Autor(en): **Pittet, Romain**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-818005

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La Vie intérieure de l'Abbaye de la Fille-Dieu

par l'abbé Romain PITTET,
Professeur d'histoire au Grand Séminaire.

(Suite.)

Dans la marche de la communauté, le Père directeur a joué un rôle très important. De lui a dépendu souvent, en grande partie, l'état spirituel et matériel du couvent. Nous avons dit qu'après son incorporation à l'Ordre de Cîteaux, la Fille-Dieu fut soumise à la juridiction de l'Abbé de Hautcrêt. Les documents du couvent n'ont gardé le nom que d'un seul moine de cette abbaye : Nycodus Puctod, qui figure dans plusieurs actes de l'année 1531 [1] et dans un acte de 1534 [2]. Au moment de la réforme au Pays de Vaud, en 1536, l'abbaye de Hautcrêt fut sécularisée. La Fille-Dieu était donc privée de Père Immédiat. Il n'est pas impossible que le cistercien qui se trouvait en ce moment au couvent y ait continué son ministère jusqu'à sa mort. Mais les documents mentionnent la présence, entre 1540 et 1554, comme directeur et confesseur de la Fille-Dieu, d'un prêtre séculier : Dom Pierre Grobbet, du clergé de Romont [3]. L'abbaye de la Fille-Dieu était donc privée de Père Immédiat. En 1593, dit la tradition, le Chapitre général la plaça sous la paternité d'Hauterive, fondé en 1138 par Guillaume de Glâne, dernier descendant mâle de la famille des sires de Glâne, dans un endroit couvert de forêts, au bord de la Sarine, à sept kilomètres et demi de la ville de Fribourg qui fut créée par le duc Berchtold IV

---

[1] A.F.-D., XI, 8, 16, 49, 61, 62.
[2] A.F.-D., VII, 51.
[3] A.F.-D., XI, 77 ; X, 3.

de Zæhringen probablement vers 1157. Hauterive fut, dès le début, peuplé par des cisterciens qui vinrent de Cherlieu, en Bourgogne ; le premier Abbé fut Gérard, mort en odeur de sainteté vers 1157-1158. Hauterive était, à la fin du XVIe siècle, en décadence ; la Règle n'y était plus observée ; la conduite des religieux laissait beaucoup à désirer. La Maigrauge, qui dépendait d'Hauterive, n'avait guère un esprit meilleur. Dans la chronique de ce dernier monastère, rédigée par la Mère Reynold, il est dit : « Environ l'an 1600, la régularité avait diminué dans ce monastère. Les séculiers des deux sexes mangeaient avec les religieuses qui se nourrissaient et s'habillaient à leurs dépens, vivant chacune à son particulier et à sa fantaisie. Cette façon de vivre n'empêchait pas qu'elles ne fissent régulièrement l'office divin ; il y en avait quelques-unes qui vivaient fort exemplairement. Ces ferventes religieuses prièrent le visiteur de les réformer et de commencer par la clôture. Ce qu'elles obtinrent de Monseigneur de la Croix, Abbé de Cîteaux, l'an 1602, le 28 avril. » Pour favoriser l'exécution de ce dessein de réforme, les quelques moniales zélées de la Maigrauge trouvèrent un appui très ferme dans la personne du confesseur et directeur de la communauté, Dom Guillaume Moënnat, conventuel d'Hauterive. Dom Moënnat avait fait profession à Hauterive vers 1597. Peu après, il fut nommé directeur de la Maigrauge et favorisa de tout son pouvoir la restauration de la discipline dans le couvent. « Il savait, dit la chronique, si bien manier les esprits qu'il les porta incontinent à vivre en commun. Il les engagea toutes de porter à la masse commune tout ce qu'elles avaient à leur particulier. » Mais son zèle pour la réforme lui attira beaucoup d'inimitiés de la part des religieuses moins ferventes et de leurs parents qui protestaient contre le rétablissement de la clôture et le retour à la pauvreté personnelle. « Ce ne fut pas sans beaucoup de peine du confesseur qui fut obligé de se cacher pour éviter la mort, dit la chronique de la Maigrauge. » Heureusement pour lui, le bon religieux reçut l'approbation totale

du supérieur de l'Ordre, Dom Edme de la Croix, Abbé de Cîteaux. Le 22 juillet 1602, le général lui écrivait: « Monsieur de Lausanne Jean Doros (évêque de Lausanne de 1600 à 1607) a pris la peine de me mander le bon devoir que rendez en votre charge et principalement en ce qui regarde l'observance de la closture régulière, un des principaux maintiens de la profession monastique et signamment entre les moniales. Tel récit m'a donné du contentement qui s'augmentera quand je saurai que persévérerez en cela de mieux en mieux, à quoi je vous exhorte paternellement [1] ». Les efforts de Dom Moënnat furent secondés par l'Abbesse Anne de Techtermann, élue le 27 octobre 1607. Il avait peut-être été question de priver la Maigrauge de son confesseur. En effet, le 29 octobre 1607, Jean Martin, Abbé de Clairlieu, au diocèse de Toul, commissaire délégué par le Chapitre général pour la Germanie supérieure, la Suisse, la Bohême et la Pologne, confirmait Guillaume Moënnat dans ses fonctions de directeur de la Maigrauge, car il avait eu connaissance du bon travail accompli par lui dans ce monastère, surtout pour le rétablissement et le respect de la clôture, et l'Abbesse Anne de Techtermann lui avait assuré que l'œuvre entreprise se trouverait compromise si on changeait de directeur. Dom Moënnat continuera donc son ministère à la Maigrauge et personne ne pourra lui retirer ses fonctions sans l'avis du Chapitre général ou de l'Abbé de Cîteaux. Au même moment, Guillaume Moënnat fut chargé par ses supérieurs de s'occuper aussi de la Fille-Dieu. Nicolas Boucherat, Abbé de Cîteaux, a appris que dans le monastère de Romont, il s'est manifesté un mécontenment touchant la réforme et qu'en particulier un certain nombre de religieuses, ayant à leur tête la Sœur Hippolyte cellérière, protestaient contre l'introduction de la clôture. Empêché par ses occupations de se rendre lui-même à Romont, il commande au confesseur de la Maigrauge de s'y transporter immédiatement et de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter

[1] Archives de la Maigrauge.

les décisions du Concile de Trente et du Chapitre général. Il lui donne plein pouvoir pour réformer la communauté [1]. Le même Nicolas Boucherat notifiait à Dom Moënnat, le 12 mai 1614, qu'ensuite de la mort de l'Abbé d'Hauterive, Antoine Dupasquier, récemment décédé, il le confirmait non seulement dans ses fonctions de confesseur de la Maigrauge, mais qu'il l'établissait visiteur de laMaigrauge et de la Fille-Dieu, et cela « nonobstant que le vénérable Abbé moderne du dit Haulterive soit personnage capable ». Il lui délègue les pouvoirs que détenait à cet effet l'Abbé d'Hauterive, en particulier celui de choisir des confesseurs pour la Fille-Dieu, toutes les fois que ce sera nécessaire ; il recevra donc les jeunes filles qui se présenteront pour entrer en religion, il leur donnera l'habit, les bénira et accomplira toutes les cérémonies requises. Il commande à toutes les moniales de la Fille-Dieu et de la Maigrauge de lui obéir, sous peine de désobéissance formelle, et des censures de l'Ordre. L'Abbé d'Hauterive n'a pas dû considérer avec beaucoup de bienveillance l'honneur fait au religieux de sa maison ; il essaya sans doute de lui créer des ennuis. Aussi, le 9 juin 1614, Nicolas Boucherat prend-il une mesure extrême pour assurer à Dom Moënnat la liberté d'agir conformément aux instructions qu'il a reçues. Comme l'Abbé d'Hauterive a suscité des entraves au visiteur délégué des deux couvents de cisterciennes, le Général soustrait ce religieux à la juridiction de son Abbé jusqu'à nouvel ordre. Il ne devra obéissance qu'à l'Abbé de Cîteaux ou à ses commissaires expressément délégués. L'Abbé d'Hauterive et ses religieux sont priés, sous peine d'excommunication, de ne pas empêcher Dom Moënnat de remplir sa tâche. Ce document est très significatif ; il révèle chez l'Abbé de Cîteaux la volonté bien résolue de restaurer la discipline, puisqu'il soutient son commissaire d'une manière peu ordinaire, et chez Guillaume Moënnat de grandes qualités qui lui ont mérité la confiance absolue de ses supérieurs. Après sa visite du mois d'août 1615, par un

[1] Archives de la Maigrauge.

acte daté du 18 août de cette année, Nicolas Boucherat qui avait trouvé les deux communautés de femmes dans une situation très satisfaisante, confirmait Guillaume Moënnat dans ses fonctions de visiteur de la Fille-Dieu et de la Maigrauge avec plein pouvoir de visiter ces maisons toutes les fois qu'il le jugerait utile, de les réformer et de les organiser [2]. L'activité de Dom Moënnat confesseur touchait à sa fin. Le 8 décembre 1616, il était élu Abbé d'Hauterive; à partir de ce moment, ce fut comme Père Immédiat qu'il visita la Fille-Dieu pour y achever l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Il s'occupa en particulier de donner à la communauté un confesseur de choix en la personne de Dom Christophe Savary auquel il recommandait, dans une lettre du 7 février 1620, de veiller spécialement au respect de la clôture régulière. Il mourut Abbé d'Hauterive le 1er septembre 1640, après une vie consacrée tout entière à la restauration de l'esprit et de l'observance de Cîteaux dans les trois monastères dont il avait la charge.

Plus de trente religieux d'Hauterive ont occupé, jusqu'en 1848, le poste de directeur de la Fille-Dieu. Plusieurs d'entre eux paraissent avoir été des hommes de valeur puisqu'ils furent choisis, plus tard, comme Abbés d'Hauterive, tels Clément Morat, Henri de Fivaz, Emmanuel Thumbé. Mülinen affirme que Clément Morat et Emmanuel Thumbé sont morts à la Fille-Dieu [1]. Ils s'occupaient d'abord du spirituel et du temporel de la communauté. Quelques-uns d'entre eux ont, par une mauvaise administration, plongé le couvent dans une pénible situation financière. Lorsqu'en 1776, la communauté en détresse s'adressa au gouvernement de Fribourg pour obtenir un secours, le Conseil répondit que, comme une mauvaise administration était la cause de cet état financier défectueux, il exigeait que les religieuses prissent en mains la gérance de leurs biens et interdisent au directeur de s'en

---

[1] Mülinen, Helvetia Sacra I, 179.

mêler.[1] D'autres, par contre, furent de bons administrateurs. C'est ainsi qu'au XVIIe siècle en particulier, les biens du couvent furent entre bonnes mains. On lit dans le journal de Clément Morat que François Gribolet a laissé à son successeur 18 000 écus ; Jacques Debey, qui avait reçu 7675 écus en laissa 14 000 ; Bernard Cottier qui avait reçu 11 680 écus en laissa 22 160 ; Robert Bastard, qui fut directeur pendant vingt ans, avait trouvé 8680 écus et il en laissa 28 389 à son successeur [2]. Le monastère a gardé la mémoire de l'économe particulièrement remarquable que fut le Père Clément Morat, qui fut élu plus tard Abbé d'Hauterive. Il dirigea la communauté au moins pendant une douzaine d'années, entre 1689 et 1702 environ [3]. Il fut à la fois un fervent religieux et un bon administrateur. Les quelques allocutions prononcées à l'occasion de l'entrée des postulantes à la Fille-Dieu, et que nous avons reproduites plus haut, sont de lui. Voici encore une exhortation faite par lui à la communauté le dimanche des Rameaux, 9 avril 1702 : « Bernarde, ad quid venisti ? Ce sont les mots que se disait notre Père saint Bernard pour s'animer à la dévotion et perfection religieuse. Nous sommes tous venus en religion pour bon motif et bonne intention. Nous y sommes venus pour nous donner entièrement à Dieu, corps, âme et biens, et tout ce que nous sommes. Nous y sommes venus pour aimer, servir Dieu, louer, bénir, honorer et glorifier en terre, comme nous le ferons au ciel. Nous y sommes venus pour y sacrifier nos volontés, notre amour-propre, nos inclinations, nos humeurs, nos passions à Dieu et à la Religion, pour les subjuguer, pour leur faire continuelle guerre, pour les perdre, ruiner et anéantir. Nous y sommes venus pour les vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, et pour vivre selon la Règle qu'avons professée. Nous y sommes entrés pour y pratiquer les vertus de Notre-Seigneur étant en ce monde. C'est pour ces causes

---

[1] A.E.F., Corresp. Haut., 28 mars 1776.
[2] A.F.-D., Journal de Fr. Clément 1692.
[3] A.E.F., G.S. 990.

que le Saint-Esprit a constitué plusieurs ordres en son Eglise, où l'on peut facilement se sauver, tout au contraire des mondains, qui, flottant parmi les écueils du siècle corrompu, sont en danger d'échouer et de faire naufrage de leur salut. De là vient qu'on estime tant l'état religieux parce qu'on y vit selon les maximes et à l'exemple de Notre-Seigneur. On s'y adonne à l'oraison, à la méditation, prière, à la retraite, récollection, lecture, silence ; on y conserve l'innocence, la pureté du corps, de l'âme et de la conscience. On y méprise les honneurs, grandeurs, pompes, richesses et vanités du monde ; on s'y supporte les uns et les autres. On y fait austérités, abstinence, aumônes, charité, jeûne et veilles, mortifications de corps et d'esprit et des pénitences. On s'y réforme et règle sur les actions, mœurs et vie de Notre-Seigneur que notre Père céleste nous a donné pour exemplaire et modèle pour le suivre et imiter.

« Voilà sommairement le devoir du religieux. Voilà ce que Dieu demande de nous. Voilà ce qu'avons promis de pratiquer faisant la profession. Et c'est pour ça que les fondateurs et bienfaiteurs ont donné à l'Ordre leurs biens, avec tant de piété et dévotion et libéralité. Si nous ne le faisons, nous trompons Dieu et les bienfaiteurs, nous sommes infidèles à Dieu, nous rompons la foi et promesses que lui avons faites. Pensons donc sérieusement, vénérable communauté, à quoi faire nous sommes entrés en religion, si nous tendons à la fin que nous nous sommes proposée, à la fin pour laquelle Dieu nous y a appelés. Voyons si avons l'amour de Dieu, la charité du prochain qui est membre de Notre-Seigneur, qui tient fait à sa personne même ce que faisons au moindre des siens. Voyons si nous suivons nos inclinations, nos humeurs, nos passions quand elles nous poussent au mal ou si nous les mortifions. Voyons si nous vivons selon l'esprit et règle de saint Benoît qu'avons professée. Voyons si nous exprimons dans nous l'image de Notre Sauveur par nos actions, pensées, paroles et œuvres, si nous avons son amour, sa bonté, sa douceur, sa clémence, sa charité, sa mansuétude, bénignité, humilité

et obéissance. Que si nous sommes défectueux en cela allons d'un cœur contrit et repentant au pied de sa divine majesté, la suppliant de nous pardonner et donner nouvelles forces et grâces pour l'aimer, bénir et servir de mieux en mieux. C'est la faveur, Père céleste, que cette communauté ci assemblée à votre honneur vous demande très humblement et l'espère obtenir par la mort de votre très Aimable et par la douleur que sa bénite Mère a eue au pied de la Croix [1]. » Cette simplicité, qui n'exclut pas la profondeur, est touchante ; elle dénote une âme lumineuse qui sait en quoi consiste la sainteté et qui ne prend pas pour essentiel ce qui n'est qu'accessoire. Son journal renferme des notes fort intéressantes sur les événements de la vie de communauté. Il consacrait toujours quelques lignes aux religieuses qui mouraient: « Le 26 août 1694, vers huit heures du soir, Sœur Marie-Claire voulant fermer la chambre de Mère Francisque d'Alt, l'a trouvée morte sur le plancher de sa chambre, quoique le même jour, après le souper, on l'avait vue auprès de la fontaine. Elle avait été troublée l'espace de huit ou neuf ans ; on dit qu'elle avait eu quelquefois de bons intervalles: requiescat in pace [2] ». « Environ quatre heures du soir, j'ai baillé l'Extrême-Onction à Sœur Marie-Marthe Carimbaud de Chavannes-sous-Romont, qui était hydropique. A quatre heures du matin, le 8 janvier, fête du Saint Nom de Jésus, j'ai baillé le saint Viatique à dite Sœur et elle est seulement morte par un vendredi matin, le 4 avril 1698. Elle a été grâce à Dieu bien munie et disposée. On l'a ensevelie le même jour après vêpres . » Dans un livre de raison, un autre directeur a noté: « Sœur-Marie-Bernarde du Pasquier est morte ayant une toux bien forte, âgée d'environ quatre vingts ans, le 8 janvier 1706, à 2 heures après midi. Elle est passée doucement comme une chandèle, sicut in vita nulli fuit molesta, sic et in morte fuit tranquilla ac plene in divinam reconsignata voluntatem ».

---

[1] A.F.-D., Journal de Fr. Clément 1702. [2] Idem, 1694.
[3] Idem, 1698. [4] A.E.F., F.-D., Livre de raison, fol. 103.

Lorsqu'il fut devenu Abbé d'Hauterive, Clément Morat s'occupa spécialement de cultiver l'esprit surnaturel des moines, sans négliger cependant l'administration temporelle. Il a laissé une réputation de grande vertu. Dans son journal, il n'inscrivait pas seulement les petits faits relatifs à la Fille-Dieu. C'est ainsi qu'il mentionne quelques événements politiques comme celui-ci : « Le 26 octobre 1698, le XXIIIe dimanche après la Pentecôte, noble Augustin de Diesbach, seigneur de Torny, a été nommé et élu avoyer de Fribourg. Dieu lui donne son Saint-Esprit. Ses compétiteurs ont été M. Vonderweid dit Venetiano et M. Fégely, bourgmestre. Ce dernier n'a eu qu'environ dix suffrages moins que le dit M. de Torny [1] ». Il a reproduit également une sentence de cinq docteurs de Sorbonne, portée le 10 septembre 1699, touchant l'usure ou le prêt à intérêt qu'ils condamnaient [2]. Il a recueilli aussi un certain nombre de recettes qui ne manquent pas d'intérêt. « Pour éclaircir le vin et faire changer de couleur, il faut le brasser au signe du lion ou écrevisse, quand la lune a le bec dessous, en mars et février. Afin que les fustes n'aient mauvais goût, avant que de tirer la lie, il faut donner trois ou quatre tours à la fuste avant de l'ouvrir et ainsi la laisser une nuit de plus. Et le jour après, par un temps de soleil la défoncerez et tirerez la lie, et mettrez au soleil la fuste, pour la sécher. Et étant sèche, la mettre à l'ombre et prenez garde de ne la jamais laver avec de l'eau ou de la mouiller, cela baille mauvais goût au vase. En mars, au signe de l'écrevisse, il faut tourner le tonneau de vin sur la chaupenna et le laisser là dix jours, cela vaut plus que le brasser et a la même, voire meilleure vertu que si on le brassait. — Sème les pois non en lune croissante, autrement ils fleuriront toujours, mais à la lune vieille et décroissante, au signe de l'écrevisse, mouton ou balance. — Il faut enter au signe du lion. — Pour chasser les taupes, prenez une pincée d'arsenic pilé que vous mettrez avec de la farine

[1] A.F.-D., Journal de Fr. Clément, 1698, fol. 32.
[2] A.F.-D., Journal de Fr. Clément, 1701-1702.

dans la coque d'un œuf que vous appliquerez au trou de la taupe. Prenez de la poudre à canon et du souffre que vous réduirez en poudre que vous mettrez ensemble; mettez cela en cornet de papier et mettez cela dans le trou de la taupe que vous boucherez bien; vous lui mettrez une pierre et une motte de terre dessus et vous allumerez un morsel de gau au bout du cornet afin qu'ayant fumé dans le trou, il prenne feu. — Voici un remède contre le rhume, qui a été communiqué au directeur par Pierre Givisie: Prenez demi pot de vin blanc et une poignée de pierosset (persil) racine et herbe et la longueur d'un doigt de racine d'angélique hâchée que vous cuirez jusqu'à moitié de réduction; coulez, puis prenez une pincée de poivre pilé et deux onces de sucre blanc et la grosseur d'un œuf de beurre frais que vous ferez cuire de nouveau d'une onde ou deux, et puis buvez-en un gobelet tant chaud que vous pourrez. Autre secret contre le rhume: prenez un quart de livre de beurre frais, ajoutez-y une once de sucre pilé que vous mélangerez; laissez ce mélange pendant 24 heures, puis prenez matin et soir la grosseur d'une noix[1]. » Ces indications fort diverses dénotent un homme qui s'intéressait à tout et qui ne négligeait rien de ce qui pouvait rendre service à la communauté.

En 1706, au mois de septembre, un incendie faillit détruire le monastère. « Faisant la lessive, écrit le directeur, par la négligence d'une sœur converse qui s'allant reposer ne couvrit pas et ne conditionna pas bien le feu, pendant la nuit le feu s'étendit, se prit à deux ou trois brassées de bois pas bien éloignées, puis à la petite cuve où étaient des linges, en gâta une partie, et, grâce à Dieu une bonne simple se levant avant minuit, sans doute éveillée par son bon ange et les mérites de sainte Agathe, vierge et martyre, y va voir avec une novice séculière. Elle trouve la voûte tout en flamme à grandissime danger; elles appelèrent les valets qui s'y trouvèrent promptement et arrêtèrent le tout, sans qu'il y eut bien grand dommage. Hélas! il ne fallait

[1] A.F.-D., Journal de Fr. Clément, 1693.

qu'une demi-heure pour consumer tout le monastère. Deo igitur gratias qui servat servientes sibi [1]. »

Le directeur, pendant longtemps, s'occupait donc non seulement des intérêts spirituels de la communauté, mais aussi de ses intérêts matériels. Certains d'entre eux eurent beaucoup à lutter pour faire rentrer l'argent ou les redevances dus au monastère ; ils furent parfois mêlés à des procès ; ils durent paraître en justice, défendre les droits du couvent dans des discussions ou faillites, recourir aux autorités civiles, au châtelain de Romont, à Leurs Excellences de Fribourg et à l'Abbé d'Hauterive qu'ils représentaient. Une intervention de ce dernier est réclamée le 2 février 1716 ; le directeur demande à son Supérieur de venir au monastère pour régler un certain nombre d'affaires avant la profession des novices, car il pourrait en résulter des ennuis [2]. Le 12 mars 1732, le directeur annonce à Hauterive que la division règne à la Fille-Dieu et que la révolte se concentre autour d'une jeune religieuse de mauvaise tête ; l'Abbé est prié de venir y rétablir la paix [3]. Comme gérant des biens matériels, il était obligé d'accomplir de nombreux voyages, car les possessions du couvent étaient situées parfois à une assez forte distance. C'est ainsi que dans les livres de comptes figurent des dépenses occasionnées par des voyages sur les bords du Léman, dans la région de Vevey, St-Saphorin, Corsier où le monastère possédait des vignes [4]. Il se rendait aussi à la montagne, de temps en temps, pour visiter les alpages de Planex, au pied du Moléson, où paissaient, pendant la bonne saison, les troupeaux. Naturellement, les voyages à Fribourg et à Hauterive devaient être assez fréquents. Le directeur voyageait à cheval ; lors d'un passage à Fribourg, il mentionne qu'il a fait rembourrer sa selle [5]. Il prenait part

---

[1] A.E.F., F.-D., Livre de raison, fol. 126.
[2] A.E F., Corresp. Haut., 2 février 1716.
[3] A.E.F., Corresp. Haut., 12 mars 1732.
[4] A.F.-D., Comptes de 1710.
[5] A.F.-D., Comptes, 9 mai 1710.

aussi aux marchés du voisinage, spécialement aux foires de Moudon [1]. Il ne pouvait pas toujours se rendre lui-même aux vendanges, à l'alpage, aux foires. Il déléguait alors un ou plusieurs domestiques de confiance.

La Fille-Dieu essuya sans doute quelques difficultés avec ses directeurs. L'Abbé général de Cîteaux avait nommé, en 1611, le prieur d'Hauterive, Dom Philippe Ludot, directeur du monastère de Romont. Le Conseil de Fribourg et les bourgeois de Romont protestent contre ce choix, car ils n'admettent pour remplir cette fonction qu'un de leurs bourgeois ou sujets. Le général prie cependant le gouvernement de ratifier cette nomination qui a été faite pour le bien de la communauté [2]. Le 19 juillet de la même année, l'Abbesse Marie Chassot sollicitait aussi de l'avoyer Wild la confirmation de cette élection [3]. Leurs supplications ne paraissent pas avoir été entendues, car le nom du Père Ludot ne figure pas dans les documents de cette époque. Le directeur de la Fille-Dieu fut, paraît-il, Jean de Praroman. C'était le moment de la réforme de Dom Guillaume Moënnat ; il fallait à Romont des confesseurs qui soutinssent les efforts de l'Abbé d'Hauterive. Or, le 3 février 1613, Nicolas Boucherat, Abbé de Cîteaux, écrivait au gouvernement de Fribourg, à propos de la rébellion de Jean de Praroman, religieux d'Hauterive, qui s'opposait à l'établissement du Père Jean-Jacques Raap, cistercien de St-Urbain, canton de Lucerne, comme confesseur de la Fille-Dieu et à la destitution de l'autre dont la conduite était scandaleuse. Il recommande le religieux de St-Urbain à la bienveillance du gouvernement et le prie d'intervenir contre Jean de Praroman s'il créait des ennuis au Père Raap [4]. Guillaume Moënnat, Abbé d'Hauterive, s'adressait, le 28 janvier 1635, au Père Clément du Mont, confesseur à la Maigrauge et le chargeait de se rendre à la Fille-

---

[1] A.F.-D., Comptes de 1741.
[2] A.F.-D., non classé.
[3] A.E.F., G.S. 987.
[4] A.E.F., G.S. 989.

Dieu pour déplacer le confesseur; l'Abbé d'Hauterive, pour éviter des ennuis, s'arrangera pour obtenir du directeur sa démission; son départ alors ne suscitera pas de commentaires malveillants [1]. La présence de directeurs peu favorables à la réforme n'a donc pas facilité la tâche de Guillaume Moënnat. Les religieuses, qui voulaient faire de l'opposition, purent trouver en eux un appui. On comprend, dès lors, que le général de Cîteaux soit parfois intervenu lui-même pour procéder à la nomination des confesseurs des moniales et qu'il ait fait appel même à des cisterciens étrangers. Notons enfin que l'Abbé François de Wettingen faisait part, le 10 mai 1710, à l'Abbé d'Hauterive, du désir exprimé par la Fille-Dieu d'avoir un confesseur extraordinaire dans la personne d'un Père cistercien. On avait refusé jusque là aux Sœurs de leur accorder le religieux qu'elles réclamaient pour leur donner un capucin de Bulle, ce qui n'était pas conforme aux usages de l'Ordre. Il prie l'Abbé de faire droit à la demande de la Fille-Dieu [2].

Au moment de la suppression d'Hauterive survenue en 1848, le directeur de la Fille-Dieu était le Père Nivard Corday. Il continua à exercer son ministère dans ce couvent de femmes destiné à s'éteindre, par ordre du gouvernement. Il resta quatorze ans dans la communauté. Il fut toujours d'un grand secours pour l'Abbesse pendant les événements qui suivirent la guerre du Sonderbund, car le monastère eut beaucoup à souffrir des vexations du régime radical. La Fille-Dieu lui doit, pour une large part, d'avoir pu survivre à l'arrêt de mort prononcé contre elle. Vers la fin du mois d'avril 1854, Dom Nivard résolut d'aller faire un pèlerinage sur la tombe de deux cisterciens enterrés à Arconciel. Le sachant déjà souffrant, les religieuses s'efforcèrent de le détourner de ce projet: ce fut en vain. Il partit. Le lendemain il était frappé, à Arconciel, d'une attaque d'apoplexie; il mourut le 4 mai. La Fille-Dieu aurait désiré posséder les restes de ce directeur qui avait beaucoup travaillé et souf-

---

[1] A.F.-D., non classé.

[2] B.C.F., Corresp. Haut., 1701-1767.

fert pour la communauté ; ce pieux désir ne put pas être exaucé et Dom Nivard fut enseveli dans le cimetière d'Arconciel, tout près de l'antique abbaye d'Hauterive. Monseigneur Yendly, vicaire général du diocèse, nommé visiteur de la Fille-Dieu par le Nonce Bovieri, désigna comme successeur de Dom Nivard un ancien religieux d'Hauterive Dom Albéric Burger auquel succéda, en 1857, Dom Louis Romanens qui n'occupa ce poste qu'une année. Il fut le dernier cistercien d'Hauterive confesseur de la Fille-Dieu qui n'a maintenant plus aucun lien avec l'Ordre de Cîteaux.

La direction spirituelle de la communauté va passer tantôt à des religieux appartenant à divers Ordres, tantôt à des prêtres séculiers. Les changements seront fréquents et ne favoriseront pas toujours l'esprit de rénovation qui anime la communauté très affaiblie après les événements de 1848. Le premier directeur fut un chartreux, Dom Jean-Baptiste Moret, nommé par Monseigneur Marilley. Il se dévoua pendant quatre ans et mourut à l'hôpital de Fribourg au début du mois de mai 1862. Au chartreux succéda un capucin, le Père Cyprien Dussex de Vex (Valais) ; après une année de travail, il quitta le monastère qui reçut un ex-trappiste, le Père Merckel, d'origine allemande, qui n'avait de religieux que le nom. La communauté ne le regretta pas lorsqu'il la quitta après quelques mois de ministère seulement. Elle vit arriver de nouveau un capucin, le Père Herménégilde Conus de Siviriez, religieux austère et pieux ; mais une année après, il était remplacé par un confrère, le Père Athanase Touvet du couvent de Romont. En 1866, c'est l'abbé Vial, un prêtre séculier, qui entre au monastère ; une infirmité, peu compatible avec ses fonctions, rendait son ministère quelque peu difficile ; il était presque sourd. Après une année, il céda la place au Père Apollinaire Dellion, capucin, qui, comme ses confrères, ne fit que passer dans la maison, comme aussi son successeur, l'abbé Golliard, prêtre séculier retraité. La Fille-Dieu se trouvait dans la gêne et les bâtiments étaient délabrés. Monseigneur Marilley, en 1871, lui envoya un direc-

teur dans la personne du Père Hartmann, de la Compagnie de Jésus; chassé de France, il s'était réfugié à Fribourg avec quelques confrères. L'évêque le chargea de la direction spirituelle de la communauté et aussi de l'administration temporelle: « Allez à la Fille-Dieu, dit l'évêque; les bâtiments tombent, l'église menace ruine; voyez ce qu'il y a à faire et faites-le. Si j'avais deux Pères Hartmann, répétait Sa Grandeur, j'enverrais le second à la Maigrauge ».

Le nouveau directeur entreprit immédiatement les réparations les plus urgentes à l'église en particulier, dont il affecta une partie de la vaste nef au logement de l'aumônier et à l'hôtellerie. Il comprit aussi le mouvement de réforme qui s'affermissait dans la communauté, grâce en particulier à un petit groupe de jeunes moniales, au nombre desquelles se trouvait la future Abbesse Lutgarde Menétrey, et qui agissaient toujours en plein accord avec la Mère Caroline Perrier. Mais le Père Hartmann était Jésuite et les Pères de la Compagnie n'avaient plus le droit de rester sur le territoire suisse. Aussi on put lire dans le *Journal de Fribourg*, en date du 26 août 1879, ce qui suit: « Une correspondance adressée au *Démocrate* de Payerne certifie de la manière la plus formelle que trois Jésuites sont encore en ce moment établis dans le canton de Fribourg. Voici leurs noms:

1° Le Père Weck, aumônier en titre soit directeur du couvent des Ursulines, et, par le fait, des écoles privées de ce couvent (environ 300 fillettes) à Fribourg. (Il n'y a pas longtemps, dans l'église des Ursulines, le Père Weck recommandait la guerre à outrance, une guerre sans trêve ni merci, au parti libéral. Réd.)

2° Le Père Rossier, directeur du couvent de la Maigrauge, à Fribourg.

3° Le Père Hartmann, directeur du couvent de la Fille-Dieu, près de Romont. La présence de ces trois jésuites en Suisse est une violation manifeste et flagrante de l'article 51 de la Constitution fédérale qui dit: « L'Ordre des jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être

reçus dans aucune partie de la Suisse, et toute action dans l'Eglise et dans l'école est interdite à leurs membres ». Le *Démocrate* fait appel aux conseillers nationaux à Berne pour signaler le fait au Conseil fédéral et demander la stricte exécution des lois ». Aussi, le 10 mars 1881, Monseigneur Cosandey, évêque du diocèse, désignait pour remplacer le Père Hartmann, M. l'abbé Raboud, curé-doyen de Romont ; cependant le religieux restait au couvent pour y remplir l'office de chapelain. M. le doyen Raboud fut forcé, pour cause de santé, d'offrir sa démission de directeur de la Fille-Dieu le 11 octobre 1883. Monseigneur Mermillod désigna son successeur dans la personne d'un autre Jésuite, le Père Albert de Weck qui s'installa au mois de novembre de la même année. Il s'opposa d'abord à l'affiliation du couvent aux cisterciens de l'Etroite Observance et il redoutait par-dessus tout la venue d'un cistercien réformé dans le monastère, ne fût-ce que pour y prêcher une retraite. Il demeura à son poste jusqu'en 1895 ; à ce moment, arriva à la Fille-Dieu le Père Albert Fritsch que des raisons de santé obligeaient à abandonner sa chaire à l'université de Fribourg. Il se laissa convaincre par le directeur de la Maigrauge, le Père Billet, que nous rencontrerons plus tard, de la nécessité pour le monastère de se rattacher à la Commune Observance cistercienne. A la fin de 1898, il fut rappelé par son supérieur ; M. le curé Dévaud assuma les fonctions de directeur jusqu'en 1907, qui vit revenir au couvent de Romont les Pères de l'Ordre, en la personne de Dom Augustin Tharin des cisterciens réformés. Après de longues années de lutte, la Fille-Dieu, qui était restée profondément cistercienne, cessait d'être orpheline. Elle retrouvait une direction spirituelle stable dans l'esprit de saint Bernard, assurée aujourd'hui par le bon Père Robert, du couvent de Sainte Marie du Mont-des-Cats.

(A suivre.)